

BVGer E-6677/2019 vom 19. März 2020

Bundesverwaltungsgericht, 2020-03-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6677_2019

FR: TAF E-6677/2019 du 19 mars 2020

IT: TAF E-6677/2019 del 19 marzo 2020

Regeste

Exécution du renvoi (délai de recours raccourci)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'assistance judiciaire totale est rejetée.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. La juge unique : Le greffier : Roswitha Petry Thierry Leibzig

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.